

## **MAC2 qu'est-ce que c'est ?**

MAC2 est un dispositif d'enseignement destiné aux musiciens, musiciennes qui souhaitent se doter d'une expérience et acquérir la base des connaissances pour mener un projet personnel dans les Musiques Actuelles (Jazz, Musiques Amplifiées, musiques du monde)

Dans le cadre de ce cursus, ils participeront à des projets artistiques dans le secteur du rock, de l'électro/pop, du R'n B, du Hip Hop, du Jazz, de la World et seront appelés à travailler avec des artistes reconnus dans le cadre des projets menés avec le conservatoire à rayonnement régional.

Tout au long du cursus, ils seront confrontés aux enjeux de la pratique collective, de la scène, de la production, de la création, mais aussi aux dynamiques de groupes, de communication, de recherche pour s'ouvrir sur une culture et un champ large de pratiques tout en construisant leur parcours personnel.

Ce cursus de 2° cycle pour les musiques actuelles est porté par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise avec le réseau des écoles municipales de musique de l'agglomération et par le Conservatoire à Rayonnement Communal de Taverny.

Dans le schéma pédagogique national, qui oriente le projet de ces établissements, la fin du MAC2 sera validée par un brevet qui ouvre sur le 3° cycle de pratique amateur, ou bien permet de s'orienter sur une pratique pré professionnelle.

## **Le Public concerné par MAC2**

Le projet s'adresse aux élèves ayant suivi une formation initiale de premier cycle en conservatoire ou en école de musique ou possédant un parcours équivalent et une expérience avérée de pratique dans les musiques actuelles.

Tout musicien amateur qui exerce une activité artistique au sein d'un groupe, d'un collectif, aut-comp-int, musicien électro, simple interprète, chanteur, actif sur le territoire, au sein d'une école associative, d'une école municipale, d'un 2° cycle général, actif dans un lieu de musiques amplifiées, de répétition peut être concerné par ce cursus.

## **Quels sont les Objectifs de MAC2 ?**

Suivre une formation dans les domaines artistiques des musiques actuelles.

Se projeter dans une activité artistique personnelle en se dotant des outils et des savoirs nécessaires à la pratique scénique, à la création avec une ouverture vers l'ensemble des styles des musiques actuelles.

Obtenir un brevet d'étude musicale de fin de 2° cycle, et préparer l'entrée du 3° cycle de pratique amateur, du 3° cycle préprofessionnalisant pour accéder à l'enseignement supérieur.

Appréhender de l'intérieur le réseau professionnel des musiques actuelles et l'environnement des métiers de ce secteur via les partenariats avec les structures de Diffusion et l'EPIC musiques actuelles.

### **Conditions d'admission et de participation à MAC2**

Un ensemble de connaissances et de compétences sont requises, elles sont évaluées à l'entrée du cursus. Elles peuvent devoir être renforcées par proposition du conseil pédagogique avant de suivre le cursus MAC2. Dans ce cas, l'élève est orienté pour s'inscrire dans une école du réseau.

### **Organisation et participation au cours**

L'élève suit dans le cadre du cursus MAC2 l'UV principale de Formation Musicale et MAO en pratique collective. Ce cours est dispensé par un professeur du CRR dans plusieurs établissements du territoire. Dans le cas où cette UV n'est pas dispensé au sein de l'établissement ou est inscrit l'élève, celui-ci se déplace au sein d'un autre établissement pour suivre ce cours, en accord avec l'établissement concerné.

Chaque élève admis au Mac2 s'inscrit une seule fois au sein d'une école du réseau pour l'UV instrumentale tout en bénéficiant de la double inscription au CRR . Plusieurs critères contribue au choix de l'école pour s'inscrire : est-ce que l'UV principale est dispensé dans cette école ? la proximité géographique de l'école, si l'élève était déjà inscrit dans cette école l'année précédente, ou encore offre spécifique de cours d'instrument au sein de cette école.

Pour la saison 2020 2021, les écoles qui proposeront l'UV principale sur leur site sont le conservatoire à rayonnement communal de Taverny et les écoles municipales de Musique de Vauréal, d'Osny et de Cergy .

Les élèves MAC2 participent à un des projets de diffusion en partenariat avec les écoles, avec des lieux de musiques actuelles en groupe classe ou avec l'ensemble de la promo. Ces projets seront planifiés selon un calendrier de séances comptabilisées dans la formation. Les élèves participeront également à des prestations publiques et aux actions culturelles du Conservatoire à rayonnement régional et des conservatoires du réseau MAC2.

Le calendrier des cours et des projets sera inscrit dans le parcours de formation de l'élève et lui sera soumis pour validation en début d'année et de chaque trimestre concernant les projets.

## Organisation des études

L'âge d'entrée minimum est de de 14 ans.

Le volume horaire hebdomadaire est de 2H45, auxquelles s'ajoutent la participation aux manifestations et projets de l'année et les enseignements non obligatoire.

Cycles	Cours obligatoires	Durée hebdomadaire	Cours Optionnels
<b>Cycle 2</b> <i>Durée 3 à 5 ans</i>	<u>UV Principale</u> : « Pratique collective et Formation musicale » assurée par le professeur de réseau (CRR) : Culture Musicale/Analyse, MAO Pratiques collectives, productions et projets de création.	2 h	Pratique collective supplémentaire (non obligatoire) au sein de l'établissement d'inscription.
	Instrument (dans l'établissement d'inscription)	45 mn	
	<u>UV de participation aux projets</u> : Différents types de projets de pratiques collectives ou de création encadrés par le prof coordinateur du Mac2 et les professeurs concernés en collaboration sur le réseau.	1h / semaine, 36 h annualisée	

**UV principale:** « Pratique collective , Formation musicale et MAO » : **2H / semaine** assurées par le professeur de réseau (CRR).

Domaines abordés :

- 1) **Culture Musicale, Analyse et Création:** *Formation musicale, Culture musicale, Théorie, Musique assistée par ordinateur, techniques du son, pratique instrumentale, pratiques transversales (rythme, corps, chant), écriture.*

Activités :

- Etude et analyse des musiques actuelles
- Atelier de Création et de réalisation des projets de la promo
- Travaux personnels en autonomie et à distance: recherches, relevés, écriture, pratique instrumental, programmation, enregistrements, projet personnel ...
- Présence aux évènements de la saison culturelle du CRR et des établissements

- 2) **Pratiques collectives autour du répertoire et des projets** :

Activités :

- Pratique scénique à partir du répertoire étudié
- Répétitions en promo des créations et des projets
- Mises en situation sur scène et en studio. (*partenariat avec Lieux de MActuelles*)

**UV Parcours individuel**

- **Cours d'instrument** (obligatoire): **45 min par semaine**
- Suivi du parcours de l'élève par le coordinateur et le professeur d'instrument.
- Pratique collective supplémentaire (non obligatoire), 1H minimum, en fonction de l'offre sur le site de l'école.

**UV de participation aux projets 1H/ semaine / 36 heures annualisées.**

Différents types de projets de pratiques collectives ou de création encadrés par le professeur de réseau (CRR) et les professeurs du réseau concernés : Projet Local avec l'école de musique / projet d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec des classes de Lycées / projets territoriaux dans le cadre de la saison culturelle du CRR et de l'EPIC (pour 2021/22 projet « Pat Metheny »).

Domaines abordés : La pratique scénique dans les musiques actuelles, le spectacle vivant, la musique à l'image ... sensibilisation à la pratique professionnelle des acteurs du réseau culturel (médiation, communication, encadrement technique, production)... Séances de répétitions, d'enregistrement, répétitions générales, concerts et restitutions publiques.

**Candidat libre ou élève d'un conservatoire ou d'une école de musique !  
Comment faire la demande de recrutement pour MAC2 ?**

Candidatez en ligne sur le site des enseignements artistiques de l'agglomération de Cergy-Pontoise

<http://www.musiquedansetheatre-cergyponoise.fr/#>

Vous pouvez également demander la fiche de renseignement à l'accueil du Conservatoire à rayonnement régional ou des conservatoires et écoles de musique dont la liste et les coordonnées sont fournies.

Dans ce cas, complétez la fiche et remettez la à l'accueil de l'école qui transmettra à la coordination du dispositif.

Si vous êtes déjà élève de cette école ou du conservatoire alors la direction s'occupera de cosigner la fiche de renseignements avant de la transmettre.

Vous recevrez rapidement un mail de confirmation de la prise en compte de votre candidature puis une convocation au recrutement qui aura lieu fin septembre dans une école de musique de l'agglomération.

Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue, vous serez contacté par la coordination pédagogique afin d'être conseillé et orienté sur un dispositif de formation si vous le souhaitez

## **Déroulement du recrutement pour MAC2**

Pour les élèves en candidats libres, une audition est organisée en septembre la semaine précédent la rentrée.

Chaque candidat aura 10 minutes pour présenter l'œuvre de son choix, en solo, avec un playback ou accompagné par des musiciens.

Le Jury pourra demander ensuite d'exécuter un morceau imposé ou de lire un extrait de partition puis s'entretiendra quelques minutes avec le candidat.

La liste des titres imposées et les conditions de passage pour les instrumentistes sont détaillées dans la convocation.